



VILLE DE POINTE-CLAIRE

Emplois pour les étudiantes et étudiants – Été 2012

Les nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants, tout comme celles et ceux qui ont déjà travaillé pour la Ville de Pointe-Claire, qui désirent trouver du travail d'été, doivent en faire immédiatement la demande si ce n'est déjà fait.

Les demandes doivent parvenir à la Division des ressources humaines au plus tard le 16 mars 2012.

Le nombre de postes est limité et la préférence est donnée aux étudiantes et étudiants des universités d'abord et CEGEP ensuite.

Les formulaires de demande d'emploi peuvent être obtenus à la Division des ressources humaines, 451, boul. St-Jean, Pointe-Claire (630-1200) ou sur le site Internet de Pointe-Claire à http://www.ville.pointe-claire.qc.ca/fr_1015_index.php

**Services administratifs – Division des ressources humaines
451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire (Québec) H9R 3J3**